

# Fonctionnement possible d'une association

## Bureau

Émanation du Conseil d'Administration qui pose le cadre de travail et assure le fonctionnement général de l'association au quotidien.

Secrétaire Président Trésorier

Élection

## Conseil d'Administration

**Délégation des membres de l'AG pour assurer le fonctionnement de l'association**

Son rôle :

- Prendre toutes les décisions utiles à la bonne marche de l'association, dans le cadre de son objet et de ses statuts.
- Préparer les travaux de l'AG et appliquer ses décisions.

Élection

## Assemblée Générale

**Qui rassemble l'ensemble des adhérents**

Objet de l'AG :

- Elle est souveraine : ses décisions s'imposent aux autres instances dirigeantes ;
- Elle désigne les responsables de l'association (membres du conseil d'administration ou membres du bureau ou représentant légal ; etc...)

L'AG approuve ou désapprouve la gestion de l'association par le conseil d'administration, au terme de débats et de votes portant sur :

- Le rapport moral (ou rapport d'activité),
- Le rapport financier (ou rapport comptable),
- Le rapport d'orientation.

## Assemblée Générale

### Extraordinaire

Son objet :

- Surmonter une situation de crise interne,
- Apporter une modification substantielle à l'association (statuts),
- Prononcer sa mise en sommeil ou sa dissolution.